

Prêt d'honneur

INITIATIVE TERRES DE LORRAINE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Terres de Lorraine a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise, de tous secteurs.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont :

- le BFR,
- la Trésorerie de démarrage.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales réglementées,
- les services d'intermédiation financière et immobilière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, a un montant qui varie en fonction du projet

et des besoins en fonds propres.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Terres de Lorraine : 03 83 15 67 00.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE TERRES DE LORRAINE

- Centre d'Activités Ariane
240 rue Cumène
54230 NEUVES-MAISONS
Téléphone : 03 83 15 67 00
Web : www.initiative-tdl.com